



**Mairie de Biriatoù**  
**Biriatoùko Herriko Etxea**

**COMMUNE DE BIRIATOU**  
**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES**  
**ARRONDISSEMENT DE BAYONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 15 avril 2024**

Date de convocation : 11 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril, le Conseil Municipal de la Commune de BIRIATOU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Odile CORNU

PRESENTS : M PENA Patrick, Mme CORNU Odile, M SORHUET Vincent, Mme ZOLEZZI Ainhoa, adjoints ; Mme ALZA Sabrina, M HARAMBOURE Jean-Christophe, M APRENDISTEGUY Franck, M BOUCHON Raynald, délégués ; Mme RIVET HAUSSEGUY-ODRIOZOLA Emmanuelle, Mme HUARTE Anne-Marie,

ABSENTS ET ABSENTS REPRESENTES PAR UN POUVOIR : M. LECUONA Inaki donne pouvoir à Mme HUARTE Anne-Marie, M HIRIART Michel, M ZOLEZZI Jean Pierre, Mme FERNANDEZ Zara.

---

**Objet N° 1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 mars 2024.**

Le procès-verbal de la séance du 11 mars 2024 est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 mars 2024.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,  
Odile CORNU

Le Maire,  
Solange DEMARCQ-EGUIGUREN





**Mairie de Biriatoú**  
**Biriatoúko Herriko Etxea**

**COMMUNE DE BIRIATOU**  
**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES**  
**ARRONDISSEMENT DE BAYONNE**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 15 avril 2024**

Date de convocation : 11 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril, le Conseil Municipal de la Commune de BIRIATOU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Odile CORNU

PRESENTS : M PENA Patrick, Mme CORNU Odile, M SORHUET Vincent, Mme ZOLEZZI Ainhoa, adjoints ; Mme ALZA Sabrina, M HARAMBOURE Jean-Christophe, M APRENDISTEGUY Franck, M BOUCHON Raynald, délégués ; Mme RIVET HAUSSEGUY-ODRIOZOLA Emmanuelle, Mme HUARTE Anne-Marie,

ABSENTS ET ABSENTS REPRESENTES PAR UN POUVOIR : M. LECUONA Inaki donne pouvoir à Mme HUARTE Anne-Marie, M HIRIART Michel, M ZOLEZZI Jean Pierre, Mme FERNANDEZ Zara.

---

### **Objet N° 2 – Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité à temps complet**

Monsieur Patrick PENA, 1er adjoint aux finances expose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif à temps complet pour assurer les tâches administratives et aider à la gestion du secrétariat de la Mairie.

L'emploi serait créé pour la période du 17 mai 2024 au 30 juin 2024.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 35 heures.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 367 majoré 340 et sera rémunéré sur l'indice 361.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE** la création à compter du 17 mai 2024 d'un emploi non permanent à temps complet d'un adjoint administratif,
- DECIDE** que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 367,
- AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de travail selon le modèle annexé à la présente délibération,
- PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

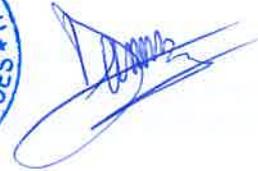
Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,  
Odile CORNU



Le Maire,  
Solange DEMARCQ-EGUIGUREN





Mairie de Biriatoú  
Biriatoúko Herriko Etxea

COMMUNE DE BIRIATOU  
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE BAYONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 avril 2024

Date de convocation : 11 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril, le Conseil Municipal de la Commune de BIRIATOU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Odile CORNU

PRESENTS : M PENA Patrick, Mme CORNU Odile, M SORHUET Vincent, Mme ZOLEZZI Ainhoa, adjoints ; Mme ALZA Sabrina, M HARAMBOURE Jean-Christophe, M APRENDISTEGUY Franck, M BOUCHON Raynald, délégués ; Mme RIVET HAUSSEGUY-ODRIOZOLA Emmanuelle, Mme HUARTE Anne-Marie,

ABSENTS ET ABSENTS REPRESENTES PAR UN POUVOIR : M. LECUONA Inaki donne pouvoir à Mme HUARTE Anne-Marie, M HIRIART Michel, M ZOLEZZI Jean Pierre, Mme FERNANDEZ Zara.

### Objet N° 3 – Redevance d'occupation du domaine public

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la détermination du montant de la redevance d'occupation domaniale repose sur un principe essentiel, applicable à toutes les dépendances domaniales, celui de la prise en compte des avantages de toute nature procurée au titulaire de l'autorisation (article L 2153-3 du Code général de la propriété des personnes publics).

Droit fixe pour toute occupation du DP	15€ (en cas d'annulation de la demande d'occupation du DP, les frais de droit fixe seront dus quoiqu'il arrive).
<b>COMMERCES NON SEDENTAIRES CNS</b>	
Emplacement pour un CNS	40€/m <sup>2</sup> /j
Forfait fluides	2€ par jour d'occupation du DP (si compteur public existant à proximité)
<b>COMMERCES</b>	
Terrasse ouverte	20€/m <sup>2</sup> /an hors manifestation communales Pendant les festivités : 50€/j (hors association Biriatoú)

Vehicule publicitaire, véhicule outillage ou de services, véhicule de tournage de film	6€/m <sup>2</sup> /j
<b>ANIMATION</b>	
Manège, structure d'animation, cirque ou spectacle pour enfants	20€/j si surface < 100m <sup>2</sup> 40€/j si surface > 100m <sup>2</sup>
Tournage films	1000€/j
Location des salles pour film (Elkartea, Errebot, Biltxoko)	500€/j
Vide grenier (si association hors de Biriadou)	1€/m <sup>2</sup> /j
<b>TRAVAUX ET STATIONNEMENT</b>	
Place de stationnement	12.5€/j/place
Route barrée	200€/demi-journée
Circulation gênée ou alternée	50€/demi-journée
<b>AUTRES</b>	
Pour toutes ODP non-prévue explicitement dans ce règlement	1€/m <sup>2</sup> /j
Occupation illicite sans autorisation du DP	30€/m <sup>2</sup> /j + somme due

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** d'approuver les tarifs d'occupation du domaine public,

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,  
Odile CORNU



Le Maire,  
Solange DEMARCQ-EGUIGUREN






Mairie de Biriatoú  
Biriatuko Herriko Etxea

COMMUNE DE BIRIATOU  
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE BAYONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 avril 2024

Date de convocation : 11 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril, le Conseil Municipal de la Commune de BIRIATOU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Odile CORNU

PRESENTS : M PENA Patrick, Mme CORNU Odile, M SORHUET Vincent, Mme ZOLEZZI Ainhoa, adjoints ; Mme ALZA Sabrina, M HARAMBOURE Jean-Christophe, M APRENDISTEGUY Franck, M BOUCHON Raynald, délégués ; Mme RIVET HAUSSEGUY-ODRIOZOLA Emmanuelle, Mme HUARTE Anne-Marie,

ABSENTS ET ABSENTS REPRESENTES PAR UN POUVOIR : M. LECUONA Inaki donne pouvoir à Mme HUARTE Anne-Marie, M HIRIART Michel, M ZOLEZZI Jean Pierre, Mme FERNANDEZ Zara.

### Objet N° 4 – Sollicitation du fond de concours de communauté d'agglomération Pays basque – Pôle sud : projet du jardin public

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de rénovation et de sécurisation du jardin public.

Elle ajoute que la dépense a été évaluée à 107 000.00 € H.T.

La communauté d'agglomération Pays basque a reçu des enveloppes budgétaires à destination des communes pour subventionner des projets.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

RECETTES	Montant	Sollicité /acquis	%
Aides publiques			

Etat : DETR 2024	32 100,00 €	Sollicité	30,00 %
Conseil Départemental	14 900,00 €		14,00 %
CAPB : fond de concours	30 000,00 €		28,00 %
<b>Sous total aides publiques</b>	<b>77 000,00 €</b>		<b>72,00 %</b>
<b>AUTOFINANCEMENT</b>			
Fonds propres	30 000,00 €		28,00 %
<b>Sous-total :</b>	<b>30 000,00 €</b>		
<b>TOTAL DE L'OPERATION</b>	<b>107 000,00 €</b>		

Il convient donc de solliciter à la communauté d'agglomération Pays Basque la subvention la plus élevée possible pour ce type de projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de solliciter à la communauté d'agglomération Pays basque le maximum de subventions possible pour ce type d'opération ;

**PRECISE** que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres suivant le plan de financement indiqué dans la notice de présentation du dossier de demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,  
Odile CORNU

Le Maire,  
Solange DEMARCO-EGUIGUREN





**Mairie de Biriatoú**  
**Biriatuko Herriko Etxea**

**COMMUNE DE BIRIATOU**  
**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES**  
**ARRONDISSEMENT DE BAYONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 15 avril 2024**

Date de convocation : 11 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 11



L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril, le Conseil Municipal de la Commune de BIRIATOU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Odile CORNU

PRESENTS : M PENA Patrick, Mme CORNU Odile, M SORHUET Vincent, Mme ZOLEZZI Ainhoa, adjoints ; Mme ALZA Sabrina, M HARAMBOURE Jean-Christophe, M APRENDISTEGUY Franck, M BOUCHON Raynald, délégués ; Mme RIVET HAUSSEGUY-ODRIOZOLA Emmanuelle, Mme HUARTE Anne-Marie,

ABSENTS ET ABSENTS REPRESENTES PAR UN POUVOIR : M. LECUONA Inaki donne pouvoir à Mme HUARTE Anne-Marie, M HIRIART Michel, M ZOLEZZI Jean Pierre, Mme FERNANDEZ Zara.

**Objet N° 5 – Vote du compte administratif 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>	Prévu	859 918.92
	Réalisé	485 208.34
	Reste à réaliser	0.00
<b>Recettes</b>	Prévu	859 918.92
	Réalisé	484 693.85
	Reste à réaliser	0.00
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>	Prévu	1 141 415.76
	Réalisé	935 417.75
	Reste à réaliser	0.00
<b>Recette</b>	Prévu	1 141 415.76
	Réalisé	1 156 360.69

	Reste à réaliser	0.00
<b>RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>		
Investissement		-514.49
Fonctionnement		220 942.94
Résultat global		220 428.45

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire s'étant retiré lors du vote, Monsieur le 1<sup>e</sup> adjoint, Patrick PENA, a mis au vote.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,  
Odile CORNU



Le Maire,  
Solange DEMARCQ-EGUIGUREN





Mairie de Biriatoú  
Biriatuko Herriko Etxea



COMMUNE DE BIRIATOU  
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE BAYONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 avril 2024

Date de convocation : 11 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril, le Conseil Municipal de la Commune de BIRIATOU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Odile CORNU

PRESENTS : M PENA Patrick, Mme CORNU Odile, M SORHUET Vincent, Mme ZOLEZZI Ainhoa, adjoints ; Mme ALZA Sabrina, M HARAMBOURE Jean-Christophe, M APRENDISTEGUY Franck, M BOUCHON Raynald, délégués ; Mme RIVET HAUSSEGUY-ODRIOZOLA Emmanuelle, Mme HUARTE Anne-Marie,

ABSENTS ET ABSENTS REPRESENTES PAR UN POUVOIR : M. LECUONA Inaki donne pouvoir à Mme HUARTE Anne-Marie, M HIRIART Michel, M ZOLEZZI Jean Pierre, Mme FERNANDEZ Zara.

---

### Objet N° 6 – Vote du compte de gestion 2023

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émus est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**VOTE** le compte de gestion 2023 commune, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17/04/2024

ID : 064-216401307-20240415-20240415\_006-DE



Le secrétaire de séance,  
Odile CORNU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Odile Cornu', written over a horizontal line.

Le Maire,  
Solange DEMARCQ-EGUIGUREN



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Solange Demarcq-Eguiguren', written over a horizontal line.



Mairie de Biriattou  
Biriattuko Herriko Etxea

COMMUNE DE BIRIATOU  
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE BAYONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 avril 2024

Date de convocation : 11 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril, le Conseil Municipal de la Commune de BIRIATOU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Odile CORNU

PRESENTS : M PENA Patrick, Mme CORNU Odile, M SORHUET Vincent, Mme ZOLEZZI Ainhoa, adjoints ; Mme ALZA Sabrina, M HARAMBOURE Jean-Christophe, M APRENDISTEGUY Franck, M BOUCHON Raynald, délégués ; Mme RIVET HAUSSEGUY-ODRIOZOLA Emmanuelle, Mme HUARTE Anne-Marie,

ABSENTS ET ABSENTS REPRESENTES PAR UN POUVOIR : M. LECUONA Inaki donne pouvoir à Mme HUARTE Anne-Marie, M HIRIART Michel, M ZOLEZZI Jean Pierre, Mme FERNANDEZ Zara.

### Objet N° 7 – Affectation des résultats 2023

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 15 avril 2024, à l'unanimité :

**CONSIDERE** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

**STATUE** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

**CONSTATE** que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	20 587.18
Un excédent reporté de :	200 355.76
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</b>	<b>220 942.94</b>
Un excédent d'investissement de :	514.49
Un déficit des restes à réaliser de :	0.00
<b>Soit un besoin de financement de :</b>	<b>514.49</b>

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	220 942.94
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	514.49
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	220 428.45
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	514.49

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,  
Odile CORNU



Le Maire,  
Solange DEMARCQ-EGUIGUREN





**Mairie de Biriatoú**  
**Biriatoúko Herriko Etxea**

**COMMUNE DE BIRIATOU**  
**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES**  
**ARRONDISSEMENT DE BAYONNE**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 15 avril 2024**

Date de convocation : 11 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril, le Conseil Municipal de la Commune de BIRIATOU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Odile CORNU

PRESENTS : M PENA Patrick, Mme CORNU Odile, M SORHUET Vincent, Mme ZOLEZZI Ainhoa, adjoints ; Mme ALZA Sabrina, M HARAMBOURE Jean-Christophe, M APRENDISTEGUY Franck, M BOUCHON Raynald, délégués ; Mme RIVET HAUSSEGUY-ODRIOZOLA Emmanuelle, Mme HUARTE Anne-Marie,

ABSENTS ET ABSENTS REPRESENTES PAR UN POUVOIR : M. LECUONA Inaki donne pouvoir à Mme HUARTE Anne-Marie, M HIRIART Michel, M ZOLEZZI Jean Pierre, Mme FERNANDEZ Zara.

---

### **Objet N° 8 – Fixation des taux d'impositions locales 2024**

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Monsieur Patrick PENA, 1er adjoint aux finances, présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**DÉCIDE** de fixer une augmentation de 3% des taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

Taxes	Taux 2023	Bases 2024	Taux 2024	Produit 2024
Taxe d'habitation	12.40	173 600	12.77	22 169
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25.76	1 533 000	26.53	406 705
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	22.35	15 600	23.02	3 591
<b>TOTAL</b>				<b>432 465</b>

Taxes	Taux 2023	Majoration 2023	Bases 2024	Taux 2024	Majoration 2024	Produit attendus
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	12.40	20.00	151 400	12.77	60.00	11 600
<b>TOTAL</b>						<b>11 600</b>

**CHARGE** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux, de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,  
Odile CORNU



Le Maire,  
Solange DEMARCQ-EGUIGUREN






**Mairie de Biriatoú**  
**Biriatoúko Herriko Etxea**

**COMMUNE DE BIRIATOU**  
**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES**  
**ARRONDISSEMENT DE BAYONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 15 avril 2024**

Date de convocation : 11 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril, le Conseil Municipal de la Commune de BIRIATOU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Odile CORNU

PRESENTS : M PENA Patrick, Mme CORNU Odile, M SORHUET Vincent, Mme ZOLEZZI Ainhoa, adjoints ; Mme ALZA Sabrina, M HARAMBOURE Jean-Christophe, M APRENDISTEGUY Franck, M BOUCHON Raynald, délégués ; Mme RIVET HAUSSEGUY-ODRIOZOLA Emmanuelle, Mme HUARTE Anne-Marie,

ABSENTS ET ABSENTS REPRESENTES PAR UN POUVOIR : M. LECUONA Inaki donne pouvoir à Mme HUARTE Anne-Marie, M HIRIART Michel, M ZOLEZZI Jean Pierre, Mme FERNANDEZ Zara.

---

**Objet N° 9 – Vote des subventions aux associations**

Suite à la réception des différents dossiers de demandes de subventions, Madame le Maire propose au conseil municipal l'attribution de subventions aux associations proposées ci-dessous, il y a lieu de délibérer pour fixer le montant des subventions attribuées à ces associations pour l'année 2024, selon le détail ci-dessous.

Conformément à la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et selon son décret d'application n°2021-1947 du 31 décembre 2021, toute association sollicitant l'octroi d'une subvention auprès de la Ville devra signer un contrat d'engagement républicain dont le modèle est joint à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le tableau global des subventions aux associations pour l'année 2024 ;

**PRECISE** que le versement des subventions aux associations est subordonné à la présentation des pièces demandes lors du dépôt de dossier et du contrat

d'engagement républicain signé. Dans le cas contraire, la subvention votée sera considérée comme nulle et non avenue.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,  
Odile CORNU



Le Maire,  
Solange DEMARCQ-EGUIGUREN





Mairie de Biriatoú  
Biriatuko Herriko Etxea

COMMUNE DE BIRIATOU  
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE BAYONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 avril 2024

Date de convocation : 11 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril, le Conseil Municipal de la Commune de BIRIATOU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Odile CORNU

PRESENTS : M PENA Patrick, Mme CORNU Odile, M SORHUET Vincent, Mme ZOLEZZI Ainhoa, adjoints ; Mme ALZA Sabrina, M HARAMBOURE Jean-Christophe, M APRENDISTEGUY Franck, M BOUCHON Raynald, délégués ; Mme RIVET HAUSSEGUY-ODRIOZOLA Emmanuelle, Mme HUARTE Anne-Marie,

ABSENTS ET ABSENTS REPRESENTES PAR UN POUVOIR : M. LECUONA Inaki donne pouvoir à Mme HUARTE Anne-Marie, M HIRIART Michel, M ZOLEZZI Jean Pierre, Mme FERNANDEZ Zara.

**Objet N° 10 – Vote du budget primitif 2024**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**VOTE** les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024 :

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	909 592.45
Recettes	909 592.45
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	1 282 140.81
Recettes	1 282 140.81

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,  
Odile CORNU

Le Maire,

Solange DEMARCQ-EGUIGUREN

